

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **21 septembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le vingt-huit septembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; Mme Chrystèle BOYER à M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Marc SAUVIAT à M. Michel PESTEIL et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20230928-016

Matière : 7.10 - Finances locales – divers

Objet : PARTICIPATION FINANCIERE DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHP)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 76-1 ;

Vu la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances créant le Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;

Vu la demande d'aide financière formulée par la Commune d'Ussel au FIPHP pour un montant de 1 700 € afin de permettre à l'un de ses agents de financer la partie restante à sa charge pour le remplacement de ses prothèses auditives et donc de favoriser le maintien de cet agent dans l'emploi ;

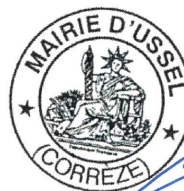
Considérant la notification d'accord du FIPHP en date 10/08/23 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver l'encaissement de l'aide par la collectivité (par l'émission d'un titre au compte 747888) et son versement à l'agent (par l'émission d'un mandat au compte 6488) pour un montant de 1 700 €, sur présentation de la facture acquittée.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 28 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20230928-DL20230928-016-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023
Date de mise en ligne : 02/10/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE